

Convention d'utilisation des déchèteries de Plounévez-Moëdec et de Bégard

Entre
Lannion Trégor Agglomération
Et
Guingamp-Paimpol Agglomération

Entre

Guingamp-Paimpol Agglomération, dont le siège est établi 11 rue de la Trinité, 22200 Guingamp, représentée par Monsieur Vincent LE MEAUX, son Président, dûment habilité à cet effet par délibération du Bureau d'agglomération du 30 mars 2021,

D'une part,

Et

Lannion Trégor Communauté (LTC), dont le siège est établi 1, rue Monge – CS 10761 – 22307 LANNION CEDEX, représentée par Joël LE JEUNE, son Président, dûment habilité à cet effet par délibération du bureau exécutif en date du xx xxxxxx 2021,

D'autre part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : Objet

LANNION-TREGOR Communauté met à disposition des habitants de GUINGAMP-PAIMPOL Agglomération la déchèterie du Cosquer à Plounévez-Moëdec.

GUINGAMP-PAIMPOL Agglomération met à disposition des habitants de LANNION-TREGOR Communauté la déchèterie de Bégard.

ARTICLE 2 : Horaires d'ouverture

Les jours et horaires d'ouverture de la déchèterie de **Plounévez-Moëdec** sont les suivants :

Lundi, mercredi, vendredi et samedi de 9h à 12h

Ces horaires sont évolutifs et consultables sur le site de LANNION-TREGOR Communauté.

Les jours et horaires d'ouverture de la déchèterie de **Bégard** sont les suivants :

Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h.

Ces horaires sont évolutifs et consultables sur le site de GUINGAMP-PAIMPOL Agglomération.

ARTICLE 3 : Règlement intérieur

Dans les déchèteries Plounévez-Moëdec et de Bégard, les responsables respectifs de ces équipements veillent au rappel des Règlements Intérieurs affichés en déchèteries et donnent les consignes nécessaires aux usagers. Ces derniers doivent s'y conformer.

ARTICLE 4 : Modalités financières

* Déchèterie de Plounévez-Moëdec

Guingamp Paimpol Agglomération participe aux dépenses de fonctionnement liées à la déchèterie du Cosquer, pour l'accès des usagers de son territoire.

Il est proposé de recourir à la clef de répartition ci-contre, à savoir **28 % des frais de fonctionnement pris en charge par Guingamp Paimpol Agglomération.**

Les coûts de fonctionnement de la déchèterie du Cosquer sont estimés, **sur la base des coûts et tonnages 2019 à 104 050 € TTC.** Soit sur la base du pourcentage indiqué ci-contre, le montant à la charge de GPA à percevoir par LTC, **au titre de l'année 2021 sera de 29 134 euros.**

Le détail de ces coûts de fonctionnement est détaillé dans le tableau ci-contre :

Flux	Tonnages 2019	Coûts de traitement unitaires (part fixe inclus) et recettes	Coûts de collecte par prestataire	Coûts de traitement par autre prestataire	Totaux
Déchets verts	639 T	28,6 €	-	-	18 275 €
Bois	151,52 T	63,8 €	-	-	9 667 €
Encombrants	301,62 T	160,25 €	-	-	48 335 €
Carton	13,8 T	36 €	1765.42	-	2 262 €
Plâtre valorisable	9,92 T	92.4 €	-	-	917 €
Plâtre non-valorisable	17,22 T	139,7 €	-	-	2 405 €
Dasri	0.262 T	304.51 €	-	-	80 €
Dastri	0.01 T	304.51 €	-	-	3 €
DMS	2,61 T	-	-	1365	1 365 €
Ferraille	63,08 T	- 29,36	-	-	- 1 890 €
Batterie	1,30 T	€/T	-	-	-
D3E	36,05 T	- 44 €/T	-	-	- 1 586 €
Piles	0.69 T	-	-	-	-
Gravats	287 T	-	-	1342.24	5186 €
Nombre de passages (fréquentation éco-compteur)	13 012	-	-	-	-
Nombre d'heures de gardiennage	676 h	31.71 €	-	-	21 436 €
TOTAL coûts de fonctionnement (hors charges de structures) (TTC)					104 050 €

* Déchèterie de Bégard

LTC participe aux dépenses de fonctionnement liées à la déchèterie de Bégard, pour l'accès des usagers de son territoire. Il est proposé de recourir à la clef de répartition suivante :

LTC prend en charge à hauteur de 30,4% (% fréquentation LTC sur la déchèterie) les coûts de fonctionnement de la déchèterie de Bégard. Coût: 516 738€.

Le montant à la charge de LTC à percevoir par Guingamp Paimpol Agglomération, au titre de l'année 2021 sera de 157 088€.

Le détail de ces coûts de fonctionnement est détaillé dans le tableau ci-dessous :

Flux	Tonnages 2019	Coûts de traitement unitaires (part fixe inclus) et recettes	Totaux
Déchets verts	3437 T		56 634 €
Bois	795 T		32 885 €
Encombrants	622 T		59 495 €
Carton	204 T	Coût 2 702€ et recette 13 976€	-11 274 €
Plâtre valorisable	63 T		1913 €
DMS			12 154 €
Ferraille			
Batterie		Recette reprise	-6 213€
D3E		Soutien OCAD3E	- 12 259 €
Nombre de passages (fréquentation éco-compteur)		-	-
cout fixe traitement	pour 5 123 t		215 166€
Nombre d'heures de gardiennage	5427 h	31 €	168 237 €
total			516 738€

ARTICLE 5 : Modalités d'organisation

La présente convention est conclue pour une durée d'un an, à savoir l'année 2021.

Elle devra donner lieu à l'organisation d'une caractérisation de l'origine des usagers, à raison deux fois par an, sur une semaine complète. Le gardien de déchèterie demandera aux usagers leur commune d'origine. Les résultats serviront de base à l'actualisation de la clef de répartition.

A l'issue de l'année 2021, si les tonnages collectés et/ou les résultats des caractérisations de l'origine des usagers, étaient de nature à modifier le coût de fonctionnement, de plus ou moins 5%, une régularisation serait réalisée début 2022.

A l'issue d'une année de fonctionnement LANNION-TREGOR Communauté et Guingamp Paimpol Agglomération émettront un mémoire par an et une éventuelle régularisation sera effectuée l'année suivante sous la forme d'un mandat ou d'un titre, selon les modalités précisées dans le paragraphe précédent.

Fait, le

En quatre exemplaires originaux.

Pour Lannion Trégor Agglomération
Le Président,
Joël LE JEUNE

Pour Guingamp-Paimpol Agglomération
Le Président,
Vincent LE MEAUX